
Guide technique CRPNPAC pour la norme N4DS-V01X13 (Déclaration annuelle des salaires 2018)

Préambule

La DADS-U (Déclaration Automatisée de Données Sociales-Unifiée) est portée par la norme N4DS.

La CRPNPAC fait partie des partenaires concernés par la norme N4DS (V01X13) pour les salaires 2018 et est partenaire TDS.

Objectifs

L'objectif de ce guide est d'aider au remplissage des données indispensables à la CRPNPAC pour la N4DS V01X13 (salaires 2018).

Il est à noter que les informations intéressant la CRPNPAC n'ont pas vu de changement par rapport à la V01X12.

Transmission de la DADS-U

La transmission de la DADS-U à la CRPNPAC peut s'effectuer par :

- ⇒ DADSNET : saisie en ligne de la DADS via le site E-ventail
- ⇒ Net-Entreprise

Version de la norme

La version de la norme N4DS acceptée est la V01X13.

Caractéristiques techniques

1. Le fichier DADS-U

Schéma physique du fichier DADS-U :

- ⇒ Le fichier est de longueur variable, avec un maximum de 256 caractères.
- ⇒ Chaque enregistrement se termine par un retour chariot et un saut de ligne.
- ⇒ La virgule est utilisée comme séparateur de champ.
- ⇒ La valeur de la rubrique est incluse entre deux apostrophes ou deux quotes.

2. Message pour la CRPNPAC

Le message attendu par la CRPNPAC correspond au message DADS-U TDS : la rubrique S20.G01.00.004.001 (code nature de la déclaration) doit être renseignée avec « **01** » pour une DADS-U complète, avec « **02** » pour une DADS-U TDS (TDS seul).

Principales spécificités

Codes populations concernées par notre organisme : **10** (salarié sous contrat de droit privé), **13** (salarié sous contrat de droit privé travaillant dans des organismes de droit public), et **43** (agent de droit public non fonctionnaire).

⇒ **Pour un salarié sous contrat de droit privé** :

Les catégories socioprofessionnelles (PCS) seront renseignées dans la rubrique **S40.G10.05.011.001**. Les valeurs attendues sont :

- ➡ « **546d** » pour les « Hôtesse de l'air et stewards »
- ➡ « **389b** » pour les « Officiers et cadres navigants techniques et commerciaux de l'aviation civile »

Dans ce cas, il conviendra de renseigner la rubrique **S40.G10.05.011.002** (complément PCS) afin de préciser s'il s'agit

- d'un navigant technique : « **T389** »
- ou d'un navigant commercial : « **C389** »

⇒ **Pour un agent sous statut d'emploi de droit public :**

Les catégories socioprofessionnelles (PCS) seront renseignées dans la rubrique **S40.G10.10.011.001**. Les valeurs attendues sont :

- ➡ « **546d** » pour les « Hôtesse de l'air et stewards »
- ➡ « **389b** » pour les « Officiers et cadres navigants techniques et commerciaux de l'aviation civile ».

Dans ce cas, il conviendra de renseigner la rubrique **S40.G10.10.011.002** (complément PCS) afin de préciser s'il s'agit

- d'un navigant technique : « **T389** »
- ou d'un navigant commercial : « **C389** »

Attention : le sous-groupe annuel S65.G55.05 (CRPNPAC) n'est possible que si :

1. les catégories socioprofessionnelles des cotisants à la CRPNPAC, dans votre base de données, sont « 389b » ou « 546d » ;
2. la rubrique S40.G10.05.015.002, code statut catégoriel AGIRC-ARRCO n'est pas renseignée pour le personnel navigant.

Le sous-groupe S65.G55.05

Le sous-groupe annuel S65.G55.05 sert à déclarer les salaires et les jours. Ces rubriques sont réservées à notre organisme. Il s'agit de cumuls annuels de jours et de salaires.

⇒ **Le code type de cotisation :**

- ➡ Il est renseigné dans la rubrique **S65.G55.05.001** : Code type de cotisation.
 - A renseigner avec **01** si cotisation au taux **normal**.
 - A renseigner avec **02** si cotisation au taux **majoré**.

⇒ **Les salaires à déclarer à la CRPNPAC seront renseignés dans les rubriques :**

- ➡ **S65.G55.05.002** (salaire brut du personnel navigant de l'aviation civile)
- ➡ **S65.G55.05.003** (salaire plafonné (8 PASS¹), soumis à cotisation aux fonds de retraite et d'assurance, du personnel navigant de l'aviation civile)
- ➡ **S65.G55.05.004** (salaire plafonné, soumis à cotisation au fonds de majoration, du personnel navigant de l'aviation civile) – Attention : le salaire soumis au fonds de majoration est plafonné à 1 PASS¹ pour une année complète.

⇒ **Les jours à déclarer à la CRPNPAC** seront renseignés dans la rubrique **S65.G55.05.074** (nombre de jours CRPNPAC) : 360 pour une année complète, 30 jours pour un mois.

¹ PASS : plafond annuel Sécurité sociale

Si un navigant cotise durant une même année au taux normal et au taux majoré, il faudra renseigner le groupe de rubriques deux fois.

Exemple :

La cotisation au taux normal concerne : 90 jours et porte sur 12 214,32 €.	La cotisation au taux majoré concerne : 270 jours et porte sur 32 145,44 €.
S65.G55.05.001,'01'	S65.G55.05.001,'02'
S65.G55.05.002,'12214.32'	S65.G55.05.002,'32145.44'
S65.G55.05.003,'12214.32'	S65.G55.05.003,'32145.44'
S65.G55.05.004,'9933.00'	S65.G55.05.004,'29799.00'
S65.G55.05.074,'90'	S65.G55.05.074,'270'

STRUCTURE DE LA DADS-U POUR LA CRPNPAC

1. S10 : Envoi

S10.G01.00 : émetteur

	N° rubrique	Nom rubrique	Commentaires
Zones obligatoires pour la CRPNPAC	S10.G01.00.001.001	SIREN de l'émetteur	
	S10.G01.00.001.002	NIC de l'émetteur	
	S10.G01.00.002	Nom ou raison sociale de l'émetteur	
	S10.G01.00.003	Adresse	Décomposition en 9 sous-rubriques
	S10.G01.00.004	Référence de l'envoi	
	S10.G01.00.009	Code service choisi	Renseignée avec 40 pour la DADS-U
	S10.G01.00.010	Code envoi fichier d'essai ou réel	Renseignée avec 01 pour un fichier de test, avec 02 pour un fichier réel
	S10.G01.00.011	Norme utilisée (code version + code révision)	V01X13
	S10.G01.00.012	Code table des caractères utilisables	Renseignée avec 01

S10.G01.01 : contact émetteur

	N° rubrique	Nom rubrique	Commentaires
Zones obligatoires pour la CRPNPAC	S10.G01.01.001.001	Code civilité	
	S10.G01.01.001.002	Personne à contacter	
	S10.G01.01.002	Code domaine d'intervention	Renseignée avec 01 pour administratif, 02 pour informatique, 03 pour autre
	S10.G01.01.005	Adresse mél	
	S10.G01.01.006	Adresse téléphonique	

2. S20 : Déclaration

S20.G01.00 : déclaration de l'entreprise

	N° rubrique	Nom rubrique	Commentaires
Zones obligatoire pour la CRPNPAC	S20.G01.00.001	SIREN de l'entreprise	
	S20.G01.00.002	Raison sociale de l'entreprise	
	S20.G01.00.003.001	Début de la période de référence de la déclaration	Renseignée au format JJMMAAAA
	S20.G01.00.003.002	Fin de la période de référence de la déclaration	Renseignée au format JJMMAAAA
	S20.G01.00.004.001	Code nature de la déclaration	Renseignée avec 01 pour une dads-u TDS complète, avec 02 pour une dads-u TDS salaires
	S20.G01.00.004.002	Code type de la déclaration	
	S20.G01.00.005	Numéro de fraction de la déclaration	
	S20.G01.00.007	Code devise de la déclaration	Renseignée avec '01' : euro
	S20.G01.00.008	NIC de l'établissement siège	
	S20.G01.00.009	Adresse de l'établissement siège	Décomposition en 9 sous-rubriques
	S20.G01.00.018	Code périodicité de la déclaration	Renseignée avec A00 : annuelle

3. S30 : Salarié

S30.G01.00 : identification du salarié

Zones obligatoire pour la CRPNPAC	N° rubrique	Nom rubrique	Commentaires
	S30.G01.00.001	Numéro d'inscription au registre	
	S30.G01.00.002	Nom de famille	
	S30.G01.00.003	Prénoms	
	S30.G01.00.007	Code civilité	
	S30.G01.00.008	Adresse	Décomposition en 9 sous-rubriques
	S30.G01.00.009	Date de naissance	
	S30.G01.00.011	Code département de naissance	
	S30.G01.00.012	Pays de naissance	

4. S40 : Période d'activité

S40.G01.00 : période d'activité

Zones obligatoire pour la CRPNPAC	N° rubrique	Nom rubrique	Commentaires
	S40.G01.00.001	Début de période d'activité déclarée	
	S40.G01.00.002.001	Code motif début de période	
	S40.G01.00.003	Fin de période d'activité déclarée	
	S40.G01.00.004.001	Code motif fin de période	
	S40.G01.00.005	NIC de l'établissement d'affectation	

S40.G10.00 : situation administrative générale du salarié

	N° rubrique	Nom rubrique	Commentaires
Zones obligatoires pour la CRPNPAC	S40.G10.00.005	Code population d'emploi du salarié ou de l'agent	10 : salarié sous contrat de droit privé 13 : salarié sous contrat de droit privé travaillant dans des organismes de droit public 43 : agent de droit public non fonctionnaire
	S40.G10.00.010	Nature de l'emploi	

S40.G10.05 : situation administrative spécifique du salarié sous contrat de droit privé

	N° rubrique	Nom rubrique	Commentaires
Zones obligatoires pour la CRPNPAC (codes population 10 et 13)	S40.G10.05.011.001	Code profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS-ESE)	Renseigner avec le code PCS-ESE : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 546d pour les « Hôtesse de l'air et stewards » ▪ 389b pour les « Officiers et cadres navigants techniques et commerciaux de l'aviation civile »
	S40.G10.05.011.002	Complément PCS-ESE	Si la catégorie socioprofessionnelle est « 389b », renseigner cette zone avec : <ul style="list-style-type: none"> ▪ C389 pour les PNC ▪ T389 pour les PNT

S40.G10.10 : situation administrative spécifique de l'agent sous statut d'emploi de droit public

	N° rubrique	Nom rubrique	Commentaires
Zones obligatoires pour la CRPNPAC (codes population 43)	S40.G10.10.011.001	Code catégorie socioprofessionnelle	Renseigner avec le code PCS-ES : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 546d pour les « Hôtesse de l'air et stewards » ▪ 389b pour les « Officiers et cadres navigants techniques et commerciaux de l'aviation civile »
	S40.G10.10.011.002	Complément PCS-ESE	Si la catégorie socioprofessionnelle est « 389b », renseigner cette zone avec : <ul style="list-style-type: none"> ▪ C389 pour les PNC ▪ T389 pour les PNT

5. S65 : Données annuelles

S65.G55.05 : CRPNPAC

	N° rubrique	Nom rubrique	Commentaires
Zones obligatoires pour la CRPNPAC	S65.G55.05.001	Code type de cotisation annuelle CRPNPAC	01 – cotisation normale 02 – cotisation majorée
	S65.G55.05.002	Salaire brut du personnel navigant de l'aviation civile	
	S65.G55.05.003	Salaire plafonné, soumis à cotisation aux fonds de retraite et d'assurance, du personnel navigant de l'aviation civile	Plafonné à 8 plafonds annuels Sécurité sociale
	S65.G55.05.004	Salaire plafonné, soumis à cotisation au fonds de majoration, du personnel navigant de l'aviation civile	Plafonné à 1 plafond annuel Sécurité sociale
	S65.G55.05.074	Nombre de jours CRPNPAC	360 jours pour une année complète, 30 jours pour un mois complet. Le décompte du mois incomplet est détaillé dans une notice spécifique.

6. S80 : Etablissement

S80.G01.00 : identification INSEE des établissements

Zones obligatoires pour la CRPNPAC

N° rubrique	Nom rubrique	Commentaires
S80.G01.00.001.002	NIC de l'établissement	

7. S90 : Envoi totaux

S90.G01.00 : total de l'envoi

Zones obligatoires pour la CRPNPAC

N° rubrique	Nom rubrique	Commentaires
S90.G01.00.001	Nombre total de rubriques	
S90.G01.00.002	Nombre de structures S20	